<u>Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Wilfried Martens</u> à la Chambre le 5 avril 1979 et au Sénat le 5 avril 1979

Mesdames, Messieurs, la longueur des négociations qui ont présidé à la formation du Gouvernement, les difficultés sans précédent que nous avons dû surmonter, témoignent à suffisance de l'ampleur et de la profondeur de la crise que traverse le pays.

Le Gouvernement qui se présente devant vous doit faire face à un double défi : comment les Belges vont-ils s'organiser mieux pour vivre ensemble et comment vont-ils faire face à la crise économique ?

La stabilité du Gouvernement et le succès de son action dépendront notamment de sa capacité de réaliser avec le Parlement la réforme de l'Etat et ainsi de restaurer la confiance entre les Communautés et les Régions de la Belgique.

C'est la raison pour laquelle un volet important de l'accord gouvernemental est consacré à cette réforme. La population s'est, sans aucun doute, demandé s'il était bien justifié de laisser le pays si longtemps sans Gouvernement alors que la crise socio-économique frappait durement les entreprises et les hommes. La réalité est qu'il est devenu impossible de mettre en oeuvre des remèdes énergiques pour faire face à cette situation sans que soit réalisée la réforme de l'Etat qui conditionne l'existence même de notre pays.

En effet, de nombreux problèmes se présentent de façon différente selon les Communautés et les Régions. C'est pourquoi il est nécessaire de créer, par le biais d'une réforme équilibrée, les cadres institutionnels grâce auxquels l'Etat, les Communautés et les Régions pourraient assumer, de manière adéquate et efficace, leurs propres responsabilités.

L'accord gouvernemental prévoit que la réforme définitive de l'Etat sera réalisée en trois phases.

Dès sa constitution, le Gouvernement a pris des mesures concrètes en vue d'intensifier immédiatement la mise en oeuvre de la réforme de l'Etat. C'est ainsi qu'au sein du Gouvernement ont été constitués quatre Exécutifs, dont les membres, à l'exception des ministres de l'Education nationale, exercent uniquement des compétences autonomes. Ces Exécutifs rédigeront leur propre déclaration de politique générale, disposeront dans le plus bref délai d'une administration propre et géreront leur budget de façon autonome.

Le Gouvernement proposera de réaliser à court terme une phase transitoire mais irréversible de la réforme de l'Etat, par la modification d'un nombre restreint d'articles de la Constitution et par des dispositions légales qui appliqueront l'article 107 quater et élargiront l'autonomie culturelle. La portée de cette deuxième phase est décrite dans l'accord gouvernemental.

Enfin, la réforme définitive de l'Etat fera l'objet d'un large débat au Parlement. Le Gouvernement y jouera un rôle actif. Sur la base des conclusions de ce débat, le Gouvernement soumettra au Parlement les projets relatifs à la révision de la Constitution et à ses lois d'application.

Les Chambres étant constituantes, il est de l'intérêt du pays que cette réforme définitive soit réalisée au cours de la présente législature. Ainsi un nouveau climat de confiance pourra constituer une base solide d'une Belgique rénovée.

Le sérieux de la situation économique et sociale est illustré par l'importance du chômage, l'insuffisance d'investissements nouveaux et la désindustrialisation croissante. De plus, comme dans beaucoup de pays, la situation des finances publiques est très préoccupante, compte tenu de l'impact direct et indirect de la crise.

Il faut en outre tenir compte des difficultés structurelles auxquelles nous nous heurtons. Une reconversion des équipements de la main-d'oeuvre et même des esprits sera indispensable au cours des prochaines années en vue de faire face, dans un nombre croissant de secteurs, à la concurrence des pays nouvellement industrialisés.

De plus, le problème de l'approvisionnement et du prix de l'énergie se posera de façon de plus en plus aiguë, avec toutes ses conséquences pour un pays dépendant, à cet égard, largement de l'étranger.

Il est évident que la rénovation et la reconversion de l'économie belge exigent une politique cohérente qui doit se poursuivre pendant plusieurs années. La crise est trop profonde pour pouvoir être résolue à court terme. La stabilité du Gouvernement et du Parlement doit dès lors être garantie.

La restauration d'un climat général sain dans le domaine socio-économique constitue une autre condition d'une politique efficace. Un pays où les citoyens ne font pas preuve de solidarité envers les moins favorisés et qui ne stimule pas l'initiative, le goût du risque et la responsabilité, choisit l'appauvrissement à terme.

En conséquence, le Gouvernement estime devoir prendre l'initiative d'une large concertation globale associant les interlocuteurs sociaux à la mise en oeuvre de la politique d'ensemble aujourd'hui indispensable. Celle-ci doit rester cohérente et équilibrée tout au long de sa réalisation. C'est la condition sine qua non de son existence, de son efficacité et donc de sa réussite. Afin d'assurer à cette concertation l'ampleur et le caractère commun de l'effort à entreprendre, cette concertation devrait porter notamment sur les objectifs suivants :

- réduction progressive du temps de travail, l'objectif général étant la réalisation, pour fin 1981, de la semaine de 36 heures ;
- recrutement de personnel supplémentaire dans le but d'augmenter de $3\,\%$, d'ici fin 1981, le nombre d'emplois dans les entreprises ;
- amélioration de la rentabilité des entreprises par une réduction des charges supportées par les entreprises avec compensation par l'Etat ;
- compensation de l'impact de la réduction du temps de travail et du recrutement obligatoire sur les prix de revient par une modération salariale. Le Gouvernement prendrait simultanément des mesures afin d'amener les autres revenus à la même modération.

Pour chacun de ces quatre objectifs, les modalités d'application et les nécessaires exceptions feraient également l'objet de la concertation sociale.

Par ailleurs, comme le prévoit l'accord gouvernemental, la politique de résorption du chômage sera poursuivie et une véritable politique industrielle de reconversion et de rénovation sera mise en oeuvre. De même, les réformes concernant la politique énergétique et les secteurs financiers seront exécutées.

Notre industrie devra créer de nouveaux produits pour de nouveaux marchés extérieurs. A cette fin, les efforts en matière de recherche scientifique et de promotion du commerce extérieur devront être intensifiés. La valorisation des atouts propres aux PME est une nécessité ; elle doit être amplifiée.

Les potentialités d'emploi dans d'autre secteurs de l'économie devront être exploitées, notamment dans l'agriculture et l'horticulture. Le Gouvernement s'engage à défendre sur le plan européen les intérêts de ce secteur.

La démocratisation de l'économie sera poursuivie en ce compris sa dimension régionale. La politique de stabilité du franc belge et la lutte contre l'inflation seront menées avec toute la détermination et les moyens nécessaires.

Dans ce cadre, la maîtrise et la réorientation de nos finances publiques sont indispensables. Le budget de l'Etat doit être transformé en un instrument opérationnel et efficace de politique économique et sociale, centré par priorité sur la promotion de l'emploi et le redressement de notre économie. La pression fiscale globale ne sera pas alourdie et sera répartie plus équitablement.

La sécurité sociale est l'une des plus importantes réalisations de notre société de bien-être. Elle doit constituer l'instrument d'une répartition plus équitable des revenus. Pour que cet objectif puisse être atteint, il importe, eu égard à la situation financière des différents régimes, qu'elle soit réformée sur base d'une solidarité renouvelée et d'une plus grande efficacité.

La politique sociale du Gouvernement visera en premier lieu l'amélioration du sort des moins favorisés de notre société. La politique de bien-être contribuera à garantir les chances maximales d'épanouissement et de participation de tous. Elle doit rencontrer le plus possible les besoins spécifiques des personnes ; il appartient donc essentiellement aux Communautés et aux Régions de définir des politiques appropriées, lesquelles feront l'objet de déclarations gouvernementales particulières.

Notre pays ne peut vaincre seul la crise : pratiquement tous les défis auxquels nous sommes confrontés ont des dimensions internationales. La politique étrangère doit s'intégrer davantage dans un ensemble européen.

L'objectif ultime de notre politique européenne réside dans l'édification de structures fédérales favorisant l'épanouissement des peuples, des régions et des personnes. Les élections européennes renforceront les structures démocratiques des institutions européennes et revêtiront une importance primordiale pour la réalisation d'une Europe démocratique plus unie.

Le Gouvernement s'efforcera de faire en sorte que le Parlement directement élu puisse s'acquitter de son rôle, plus particulièrement comme organe de contrôle du futur Exécutif européen. Ceci implique que le Parlement européen directement élu devrait être doté de réelles compétences législatives et budgétaires.

L'acquis européen, notamment l'union douanière, la politique agricole commune et la politique commerciale commune, doit être sauvegardé. En outre, la cohésion interne doit être renforcée au départ du système monétaire européen récemment entré en vigueur dans la perspective de la réalisation de l'union économique et monétaire.

La politique à l'égard du Tiers-Monde doit tenir compte de la nouvelle répartition internationale du travail. Notre politique de coopération au développement doit s'orienter de façon plus sélective et se concentrer en premier lieu sur les besoins des pays les plus pauvres. La Belgique doit s'engager effectivement et prendre une série d'initiatives concrètes, plus particulièrement dans le contexte européen, afin de favoriser la paix, la coopération dans le monde et la défense des droits de l'homme.

Notre politique de défense, qui s'inscrit dans le contexte général de la politique étrangère de la Nation, restera conçue dans le cadre d'une alliance de sécurité collective.

Les défis de l'heure dictent la politique à suivre. Tant dans le domaine économique qu'institutionnel nous n'avons pas le choix. Se laisser guider par le découragement ou vivre d'illusions, c'est accepter le cercle vicieux qui conduit à l'échec et à la dégradation accélérée du climat politique et du climat économique et social.

Le Gouvernement fait appel à tous nos compatriotes pour qu'ils contribuent par leur attitude constructive au renouveau institutionnel et économique du pays. Dans cet esprit, le Gouvernement mettra à l'étude des mesures qui, dans le cadre de la pacification entre les Communautés, pourraient contribuer à la réconciliation entre les citoyens.

Avec l'aide du Parlement, soutenu par la volonté de tous et chacun dans ce pays, le Gouvernement doit gagner la bataille de l'emploi et réaliser la réforme de l'Etat.

Ses conditions de réussite sont :

- audace et cohérence dans la définition de la stratégie ;
- responsabilité, solidarité et persévérance dans l'action.

Le Gouvernement saura assurer les uns et les autres. Il demande votre soutien et votre confiance.